

STRATÉGIE DE CROISSANCE DURABLE DU TOURISME

SYNTHÈSE

2025-2030



VISION ET PILIERS

Faire du Québec une destination touristique prospère et durable qui fait la fierté des gens d'ici.

La vision de la Stratégie repose sur trois piliers :

- La distinction de notre destination;
- Le tourisme responsable et durable;
- L'essor économique du secteur touristique et la vitalité des régions.

LE TOURISME : UN VECTEUR DE PROSPÉRITÉ POUR LE QUÉBEC

- Crée des emplois dans l'ensemble du Québec et stimule l'économie locale;
- Contribue à la qualité de vie dans les communautés (aménagement d'infrastructures, offre d'activités et de services de proximité, etc.);
- Participe à la préservation et à la mise en valeur des ressources naturelles, des paysages, de la culture et du patrimoine;
- Fait rayonner les savoir-faire des gens d'ici dans différents domaines, dont le bioalimentaire, les arts vivants et l'artisanat;
- Contribue au sentiment d'appartenance à la communauté et au territoire.



4 MESSAGES CLÉS

1

Une stratégie rassembleuse

- Qui mobilise un ensemble de partenaires touristiques et d'autres secteurs de l'activité gouvernementale liés au tourisme (ex. : l'économie, la mobilité durable, l'environnement, le bioalimentaire, la culture, les relations internationales, l'aménagement du territoire);
- Qui accorde une grande place à la collaboration et à la concertation pour le développement et le rayonnement de notre destination. Elle reconnaît l'importance d'unir nos forces pour aller plus loin et d'agir ensemble pour avoir une plus grande portée.

2

Notre ambition : la prospérité et le développement durable de notre destination

- Volonté de développer notre destination, de manière réfléchie, en cherchant à la rendre plus performante, compétitive et distinctive, tout en intensifiant notre engagement en faveur d'un tourisme plus responsable et plus durable;
- Reconnaissance de la contribution multidimensionnelle du tourisme, à la fois comme moteur du développement économique du Québec et de la vitalité des régions, mais aussi pour ses retombées positives sur les plans social et environnemental.

3

Un engagement ministériel et gouvernemental soutenu en appui à l'industrie touristique

- La vision, les objectifs et les mesures de la Stratégie témoignent des aspirations du Ministère et du gouvernement dans son ensemble pour l'avenir du tourisme au Québec et de leur soutien à la vitalité de l'industrie.

4

L'humain au cœur des actions découlant de la Stratégie

- La Stratégie vise à ce que l'expérience touristique soit positive tant pour les visiteurs que pour les personnes qui travaillent en tourisme et pour les communautés locales.

DES CIBLES DE CROISSANCE DURABLE DU TOURISME POUR 2030



- Augmenter à 5,7 milliards de dollars les dépenses touristiques provenant de l'international.
- Accroître les dépenses par visite (séjour) des voyageurs en provenance de l'international:
 - Marché des États-Unis : hausse de 35 %;
 - Marchés des autres pays : hausse de 20 %.
- Accroître et maintenir le taux de satisfaction de la clientèle touristique à l'égard des services d'accueil et de la durabilité de la destination :
 - 87 % pour les services d'accueil;
 - Cible à déterminer pour la durabilité*.
- Hausser le taux d'occupation annuel moyen dans les régions touristiques autres que Québec, Laval et Montréal, pour atteindre 60 %.
- Maintenir l'équilibre du marché de l'emploi dans le secteur touristique, en conservant un écart du taux de postes vacants des secteurs associés au tourisme avec celui de l'ensemble de l'économie entre 0 et 1 point de pourcentage.

* Les données concernant le taux de satisfaction à l'égard de la durabilité de la destination seront disponibles à compter de 2025-2026 seulement. Une cible pour 2030 sera déterminée en conséquence, lorsque possible.



4 ORIENTATIONS, 10 OBJECTIFS ET 18 MESURES

ORIENTATION 1 : Développement et rayonnement de l'offre touristique québécoise en misant sur les atouts distinctifs de notre destination

Objectif 1.1

Accroître l'**effet structurant des programmes d'aide financière** aux entreprises sur le développement de l'offre touristique et son attractivité

Mesure 1. Soutenir la réalisation de projets touristiques structurants pour l'attractivité de la destination et son essor économique.

Mesure 2. Soutenir la réalisation de projets touristiques prioritaires pour les régions et qui rehaussent la qualité de l'expérience des voyageurs, en concertation avec le milieu.

Mesure 3. Renforcer le développement et la structuration de l'offre touristique en misant notamment sur les filières touristiques à haut potentiel.

Objectif 1.2

Optimiser les efforts de **promotion et d'accueil** des voyageurs déployés avec différents partenaires

Mesure 4. Promouvoir notre destination de façon plus intégrée et offrir un accueil distinctif, en mettant en valeur nos attraits, notre histoire et les spécificités de notre culture.

Objectif 1.3

Améliorer l'**accessibilité** de notre destination

Mesure 5. Outiller l'industrie touristique en vue d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des attraits, activités et services touristiques, pour faire vivre aux clientèles des expériences de qualité et inclusives.

Mesure 6. Collaborer avec des acteurs du tourisme et de divers secteurs d'activité pour améliorer l'accès aux territoires, l'intermodalité et la mobilité durable des voyageurs.

ORIENTATION 2 : Performance des entreprises et vitalité de l'industrie touristique

Objectif 2.1

Accroître l'accessibilité et l'utilisation de **connaissances stratégiques** sur le tourisme

Mesure 7. Développer et diffuser des données et des produits d'intelligence d'affaires à valeur ajoutée sur le tourisme, et en faciliter l'utilisation.

Objectif 2.2

Accroître le développement des compétences de la **main-d'œuvre** en tourisme et l'attractivité du secteur

Mesure 8. Déployer un ensemble d'actions en matière de main-d'œuvre favorisant des milieux de travail attractifs et une expérience visiteur de qualité.

Objectif 2.3

Accroître l'étendue des collaborations et des connaissances en matière d'**entrepreneuriat** en tourisme et dynamiser l'écosystème

Mesure 9. Déployer des outils et un accompagnement adapté en appui à l'entrepreneuriat dans le secteur touristique ainsi qu'au repreneuriat et à la relève.

Mesure 10. Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat collectif comme modèle avantageux pour répondre à des défis du secteur et favoriser un tourisme novateur, responsable et durable.



Centre-du-Québec © GouvQc/Gaëlle Leroyer

ORIENTATION 3 : Transition du secteur en réponse aux défis sociaux, environnementaux et technologiques

Objectif 3.1

Accroître la capacité de l'industrie touristique à faire la transition vers un **tourisme plus responsable et durable**

Mesure 11. Mobiliser l'industrie autour d'une vision commune du développement touristique responsable et durable et favoriser l'adoption de pratiques exemplaires en la matière.

Mesure 12. Favoriser la participation des voyageurs au virage responsable et durable de la destination.

Mesure 13. Faire du tourisme un levier positif pour la mise en valeur et la préservation du patrimoine naturel et culturel, de concert avec les communautés et les voyageurs.

Objectif 3.2

Accroître la contribution du secteur touristique à la **transition climatique et énergétique** du Québec

Mesure 14. Soutenir l'industrie touristique en vue de renforcer sa capacité d'adaptation aux changements climatiques et d'appuyer ses efforts de décarbonation.

Objectif 3.3

Accroître la force d'intervention des entreprises touristiques en matière d'**innovation**, y compris les technologies numériques

Mesure 15. Soutenir l'intégration d'une culture d'innovation dans l'ensemble du secteur touristique.

Mesure 16. Soutenir les efforts des entreprises touristiques en matière de transformation numérique, y compris l'intégration de l'intelligence artificielle.

ORIENTATION 4 : Essor touristique des régions en adéquation avec les besoins et les aspirations des communautés

Objectif 4.1

Accentuer les efforts de **concertation** des acteurs touristiques en rapport avec les acteurs de divers milieux pouvant intervenir à l'égard du tourisme et du développement des communautés

Mesure 17. Renforcer les partenariats entre les acteurs touristiques et ceux d'autres secteurs d'activité.

Mesure 18. Appuyer des initiatives locales et régionales qui favorisent le développement d'un tourisme plus ancré dans les communautés.

Principes phares qui vont guider la mise en œuvre

- **Flexibilité** : mise en œuvre agile de la Stratégie pour pouvoir s'ajuster au contexte en mouvance et saisir les occasions qui se présenteront d'ici 2030.
- **Synergie** : importance de « bâtir ensemble », approche de collaboration majeure pour assurer plus de cohérence, d'efficacité et de progrès en faveur du tourisme et du développement global du Québec.
- **Reconnaissance** : valorisation de l'expertise et du savoir-faire des partenaires touristiques, de la contribution des communautés locales au dynamisme de notre destination.
- **Inspiration** : importance de l'inspiration en tourisme, pour motiver le voyage, pour stimuler la créativité de l'industrie en vue qu'elle améliore ses pratiques, qu'elle intègre de nouvelles tendances, qu'elle développe des produits et services distinctifs.